

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE

N°2024-37

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

**Objet : Organisation d'un spectacle à la médiathèque par
« La Cuisine Association »**

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 et la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

La commune de la Voulte-sur-Rhône souhaite promouvoir la mise en scène d'activités culturelles variées à l'attention de ses administrés, notamment au sein de la médiathèque.

« La Cuisine Association » propose un spectacle tout public d'une heure appelé « Nasreddine et les Aubergines » lequel porte sur du contage d'histoires accompagné par un accordéoniste. Ce spectacle est tout public à partir de 8 ans mais plus particulièrement à destination des scolaires.

Deux représentations auront lieu le Mardi 25 Juin 2024 à 10h et à 17h à la Salle Lucie Aubrac. Le montant de chaque prestation s'élève à 750 € TTC soit un total de 1 500 € TTC.

DECIDE

- **DE SIGNER** le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec « La Cuisine Association » pour un montant de 1 500 € TTC ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

À la Voulte sur Rhône, le 25/04/2024

Monsieur Le Maire,
Bernard BROTTE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).